

Le Nouveau Monde Diplomatique

N° 144 / juillet 2024

Hanane Saâdi

Ambassadeur du Royaume du
Maroc en République Tchèque



**MAROC TCHÈQUE
PROMESSE D'UN
PARTENARIAT
STRATÉGIQUE**





Jan Lipavský, ministre des Affaires étrangères de la République Tchèque

Jan Lipavský, un “pirate” à la tête de la diplomatie Tchèque

Jan Lipavský, membre du Parti Pirate Tchèque (ČPS), a été nommé le 17 décembre 2021 au poste de ministre des Affaires étrangères. Il avait 36 ans, ce qui fait de lui le plus jeune chef de la diplomatie de l'histoire de la République Tchèque. De 2017 à 2021, il a été membre de la Chambre des députés du Parlement de la République tchèque. Il a occupé les postes de vice-président de la commission des affaires étrangères et de vice-président de la commission de la défense.

Il a été membre de la Commission permanente sur les menaces hybrides, de la sous-commission de la politique de défense, de cybersécurité et de sécurité et du concept stratégique de la République tchèque et de la sous-commission de la politique de migration et d'asile.

En tant que député, il s'est principalement concentré sur les questions d'énergie et de sécurité internationale et les menaces hybrides.

Jan Lipavský est l'auteur de la version tchèque de la soi-disant “forme de la Renaissance”. La loi Magnitski, qui permet d'imposer des sanctions aux entreprises étrangères et aux étrangers qui ont commis des actes répréhensibles graves.

En novembre 2022, il a reçu le prix Magnitski pour sa contribution à la protection des droits de l'homme. La même année, il a reçu l'Ordre du mérite ukrainien.

Avant d'entrer en politique, il a travaillé dans le secteur privé dans le domaine des technologies de l'information dans le secteur bancaire. Il a travaillé pour des entreprises telles que McKinsey & Company, Euro RSCG, ZOOT, Total Solutions et Moro Systems.

Natif de Prague, Lipavský est diplômé en études internationales de l'Institut d'études internationales de la Faculté des sciences sociales de l'Université Charles de Prague. Pendant ses études, il a passé un an à l'Université du Kent au Royaume-Uni.

Jan Lipavský est marié et père d'une fille.



Nasser Bourita

La force tranquille

Nasser Bourita est chargé de l'exécution de la politique étrangère du Royaume depuis plus de sept ans déjà. Sa première nomination à la tête de la diplomatie marocaine remonte au 5 avril 2017 avant que le Souverain ne décide de le maintenir dans ses fonctions en le nommant le 7 octobre 2021 au poste de ministre des Affaires étrangères, de la coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger.

Incarnation de la nouvelle doctrine diplomatique du Royaume, une diplomatie à l'offensive avec comme crédo la clarté, Nasser Bourita est une des personnalités politiques les plus en vue au Maroc. Un diplomate qui maîtrise au bout des doigts ses dossiers, notamment le dossier du Sahara marocain dont il est un spécialiste inégalable. A telle enseigne que c'est de mémoire qu'il cite devant ses interlocuteurs les résolutions des Nations-Unies, date et numéro de paragraphes en prime. Edifiant !

Toujours d'un calme olympien, imperturbable, Nasser Bourita est contrairement aux apparences, un homme d'action qui défend farouchement les intérêts du Royaume, notamment la première cause nationale. Face aux diplomates étrangers, il est connu et fort apprécié pour son redoutable argumentaire, sa capacité d'écoute et de dialogue avec même ceux qui refusent de dialoguer de prime abord.

Preuve les multiples succès diplomatiques réalisés par le Maroc avec des reconnaissances successives de la souveraineté du Maroc sur son Sahara ainsi que le réalisme et la crédibilité du plan d'autonomie proposé souverainement par le Royaume. On cite, à ce propos, la reconnaissance exprimée par les Etats-Unis, l'Allemagne et l'Espagne ainsi que les nombreuses inaugurations de consulats, une trentaine à ce jour, représentant des pays étrangers dans les provinces du Sud, à Laâyoune et à Dakhla.

En Afrique, Nasser Bourita a réussi même à convaincre les pays les plus réticents. On se souvient, à ce propos, de la déclaration en septembre 2022 du tout nouveau président du Kenya, William Ruto, annonçant le retrait de la reconnaissance de son pays à la fantomatique "RASD" et la rupture, donc, de tous les liens diplomatiques avec cette république auto-proclamée.

"Le Kenya annule sa reconnaissance de la RASD et prend des mesures pour réduire la présence de cette entité dans le pays", a tweeté le président Ruto après avoir rencontré Bourita, venu pour lui transmettre les félicitations de SM le Roi Mohammed VI pour son élection.

Tous les observateurs ont estimé alors que ce changement de la position du Kenya sur le dossier du Sahara est le résultat d'une diplomatie marocaine offensive et une réelle percée diplomatique en Afrique pour le Maroc. Et pour cause, le Kenya était considéré jusque-là comme l'un des soutiens majeurs de ce mouvement séparatiste qui se voit de ce fait, petit-à-petit éjecter du contexte africain où il pensait avoir trouvé refuge, le temps d'une chaise vide.

Et tant d'autres succès diplomatiques qui, sans exagération aucune, se multiplieront encore et toujours jusqu'au règlement définitif de ce conflit artificiel créé de toutes pièces par l'Algérie, un régime algérien qu'est aujourd'hui aux abonnés absents sur le plan extérieur, s'enfonçant de plus en plus dans sa solitude. Un régime qui entretient depuis plus de quatre décennies le mouvement séparatiste du Polisario, tentant en vain de déstabi-

liser le Maroc et de le couper de son prolongement africain avec l'intention d'avoir un accès sur l'Atlantique pour exporter son gaz et imposer son hégémonie.

Seulement voilà. Le résultat aujourd'hui est tout le contraire puisque le régime algérien s'est condamné à l'isolement politique sur la scène internationale et sur le plan de l'Histoire, ce qui nuit aux intérêts de l'Algérie et aggrave sa situation alors que le Maroc est devenu plus fort et plus ouvert sur l'Afrique ayant devant lui de grands boulevards et d'immenses opportunités.

Cela dit, la main tendue par le Maroc à maintes reprises et clairement manifestée au plus haut sommet de l'Etat est la meilleure option possible, voire un choix historique pour extirper l'Algérie hors des abysses du passé et ainsi pouvoir se projeter dans l'avenir et pourquoi pas un avenir en commun dans le cadre du Grand Maghreb.

Il est permis, à ce propos, d'assurer que Nasser Bourita, un spécialiste reconnu de la question du Sahara Marocain, s'emploiera sans relâche à consolider les acquis et à réaliser d'autres percées et d'autres succès, poursuivant infatigablement ses efforts en faveur de la Marocanité du Sahara et aussi les autres dossiers de sa compétence, notamment l'intégration des Marocains du monde. Un parcours sans faute.

Bio express

Nasser Bourita est né le 27 mai 1969 à Taounate, une jolie ville qui se situe au nord du Maroc, à 80 km de la ville de Fès, où se trouve la plus grande réserve d'eau du Royaume.

Après une Licence en droit public (Relations internationales) à la faculté des Sciences juridiques, économiques et sociales de Rabat en 1991, Bourita, qui occupait le poste de ministre délégué auprès du ministre des Affaires étrangères et de la coopération, a obtenu un Certificat d'études supérieures en Relations internationales (1993), puis un DES en Droit international public (1995) de la même faculté.

En 2002, Bourita a occupé le poste de chef du service des Organes principaux des Nations unies, avant d'être nommé conseiller à la Mission du Maroc auprès des Communautés européennes à Bruxelles (2002-2003).

De décembre 2003 à 2006, il s'est vu confier le poste de chef de la division de l'Organisation des Nations unies et, entre 2006-2009, il a été nommé directeur des Nations unies et des Organisations internationales au sein du ministère.

Par la suite, Bourita a assumé successivement les fonctions de chef de Cabinet du ministère des Affaires étrangères, d'ambassadeur, et de directeur général des Relations multilatérales et de la coopération globale.

En 2011, il a été nommé Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères et de la coopération, poste qu'il a occupé jusqu'à sa nomination, le 6 février 2016 par le S.M. le Roi, au poste de ministre délégué auprès du ministre des Affaires étrangères et de la coopération internationale.

Le 5 avril 2017, Bourita a été nommé par le Souverain ministre des Affaires étrangères et de la coopération internationale, poste qu'il a occupé jusqu'à sa nouvelle nomination.

Bourita est marié et père de deux enfants.

Politique extérieure du Royaume du Maroc Des succès retentissants et des défis majeurs



La politique extérieure est définie comme étant un ensemble d'objectifs et de pratiques transnationales visant à défendre et préserver des intérêts, d'une part, et englobe également les efforts engagés par la communauté internationale dans son interaction avec son environnement extérieur pour conforter les approches efficaces et remédier aux faiblesses dans l'action diplomatique, d'autre part.

A l'appui de cette définition, il en ressort que la politique extérieure est le cadre à travers lequel un Etat tisse ses relations avec le monde extérieur avec l'objectif de défendre et de conserver ses intérêts. Il s'agit donc d'un cumul de fondamentaux historiques, humains, géographiques et culturels qui forgent l'identité de toute entité

politique ainsi que son interaction avec les autres entités.

En conséquence, toute nation, quels que soient les défis posés, ne peut ignorer cette réalité en construisant son avenir, au risque de mettre en péril son développement et son existence même.

Les fondamentaux de la politique extérieure du Maroc : Cela dit, il existe trois fondamentaux de la politique extérieure d'un Etat à savoir la culture et l'histoire, la géographie et la politique. Si les partisans de la géopolitique estiment que la géographie est l'élément essentiel dans la construction d'un Etat et la définition de ses rapports avec le monde extérieur, les défenseurs de la doctrine historique dans l'étude des relations internationales à

partir de l'histoire diplomatique, pensent, en revanche, que la diplomatie est essentielle, voire incontournable dans l'établissement et la définition de la nature des relations entre les Etats.

Critères de la culture et de l'histoire :

L'intérêt particulier sur les rapports entre les civilisations illustre l'importance de la dimension culturelle et civilisationnelle, étant un champ de confrontation des puissances et un baromètre de l'équilibre des forces. Surtout à une époque où le choc des civilisations est devenu un fait marquant.

L'évocation, par ailleurs, de la culture et de toutes les autres composantes de l'identité marocaine, à l'aune du

rôle majeur du Maroc sur le plan arabe, renvoie en premier lieu à la richesse de la civilisation du Royaume et sa résilience ainsi que son extraordinaire diversité culturelle.

En politique extérieure et tout particulièrement sur le plan des relations entre Etats, il s'agit avant tout de promouvoir une vision stratégique unifiée tout en préservant les spécificités dans le cadre des relations de partenariat, notamment dans les domaines économique et culturel.

Dans ce numéro, nous présentons une expérience diplomatique remarquable, en l'occurrence celle de l'Ambassade du Royaume du Maroc en République Tchèque. Une représentation diplomatique dirigée par une diplomate chevronnée, connue et reconnue pour sa persévérance et son engagement en faveur de la consolidation des relations de partenariat entre Rabat et Prague.

Sa mission a d'ailleurs été marquée par le resserrement de la coopération entre Rabat et Prague ainsi qu'une reconnaissance Tchèque du réalisme et du sérieux du Plan d'Autonomie dans le cadre de la souveraineté marocaine sur son Sahara.

A ce propos, il convient de rappeler que le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, en visite officielle le 26 octobre dernier à Prague, a signé avec son homologue tchèque, Jan Lipavský, une déclaration conjointe sur l'engagement de leurs deux pays respectifs à renforcer le partenariat stratégique entre le Maroc et l'Union Européenne (UE).

Dans cette Déclaration conjointe «les deux pays reconnaissent l'importance de la coopération UE-Maroc pour faire face conjointement aux défis mondiaux et régionaux actuels, particulièrement en termes de sécurité, de stabilité, de migration et de développement socio-économique et humain».

Dans ce texte, la République tchèque salue «les ré-



formes menées par le Royaume du Maroc, sous le Leadership de Sa Majesté le Roi Mohammed VI", saluant également "les efforts déployés par le Royaume pour le développement politique, économique et social, notamment à travers le Nouveau Modèle de Développement". La République tchèque considère, par ailleurs, que le Plan d'Autonomie présenté en 2007 représente un effort sérieux et crédible du Royaume du Maroc et comme «bonne base» pour une solution convenue entre les parties.

Dans cette déclaration, les deux parties ont affirmé leur soutien à l'Envoyé personnel du Secrétaire général des Nations Unies, Staffan de Mistura, et à ses efforts pour faire avancer le processus politique basé sur les résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité de l'ONU.

Les deux ministres ont également réaffirmé leur soutien à la MINURSO, précise-t-on dans la Déclaration

conjointe.

Réagissant à cette position clairement exprimée par la République Tchèque, Bourita a indiqué que le nombre des pays membres de l'Union Européenne qui apprécient et soutiennent le plan d'autonomie s'est élevé après coup à 14 États, et ce, grâce à l'impulsion de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

S'exprimant lors d'une conférence de presse conjointe avec son homologue tchèque, Jan Lipavský, Bourita a affirmé que le Royaume du Maroc salue hautement la position de la République tchèque au sujet de la question du Sahara marocain, avant de faire remarquer que ce soutien s'inscrit dans le cadre d'une tendance internationale en faveur du plan d'autonomie comme base du règlement du différend artificiel autour du Sahara marocain.





Interview avec l'Ambassadeur de la République Tchèque à Rabat, S.E.M Ladislav Škeřík

République Tchèque-Maroc

Un partenariat au beau fixe

Le Maroc et la République Tchèque ont signé dernièrement plusieurs conventions de coopération bilatérale lors de la dernière visite fin octobre dernier à Prague du ministre des Affaires étrangères marocain. Quels sont, pour vous, l'apport et la portée des accords conclus dans la consolidation des relations bilatérales entre les deux pays ?

Il s'agit avant tout d'évoquer le communiqué conjoint des deux ministres des Affaires étrangères dans lequel le gouvernement Tchèque exprime son soutien au projet marocain d'autonomie du Sahara. Je crois personnellement que c'est la seule solution possible à même de garantir la paix et la stabilité dans la région tout en respectant les droits de l'homme et les acquis de la qualité de vie dans la société moderne.

Des accords ont également été signés sur le développement de la coopération dans les domaines de la santé, de l'exploitation minière et de l'exploration géologique. Ce sont les domaines dans lesquels nous proposons une coopération de qualité aux normes internationales. A noter que dès les années 1960, une coopération active existait déjà entre nos experts dans le domaine de l'exploration géologique et minière. A cette époque, nous nous sommes consacrés à la formation d'experts marocains dans ces domaines et avons également réalisé une étude géologique sur le terrain.

Grâce aux experts tchèques, des réserves d'argent furent découvertes et l'exploitation de ce précieux métal se poursuit encore aujourd'hui. Nous poursuivons aujourd'hui cet effort et souhaitons renouveler la coopération. C'est à cela d'ailleurs que sert l'accord signé. Sa concrétisation pourrait être définie à l'automne de cette année, en attendant

l'arrivée des experts marocains en République tchèque.

Dans le domaine de la santé, le Memorandum signé lors de la visite du chef de la diplomatie marocaine Nasser Bourita en octobre 2023 s'est déjà concrétisé lors de la visite en mai du vice-Premier ministre tchèque et ministre de la Santé, M. Válek. Des négociations sont déjà en cours entre certains hôpitaux et facultés de médecine sur une coopération mutuelle dans la formation des médecins et des étudiants. L'objectif est de familiariser les médecins marocains avec les nouvelles technologies et procédures, brevetées par les médecins tchèques, lors de diverses opérations et traitements de diverses maladies.

Nous réuississons également une coopération dans la fourniture d'équipements et de matériels médicaux, atteignant le niveau

mondial et le sommet du monde, pour les hôpitaux publics et privés marocains. Deux hôpitaux sont actuellement en construction sur la base de la technologie tchèque, qui seront équipés de la technologie tchèque et mondiale de la plus haute qualité.

Comment évaluez-vous la coopération bilatérale ainsi que les échanges commerciaux entre le Maroc et la République Tchèque ? Et par quels moyens, selon vous, convient-il de procéder pour promouvoir davantage ce partenariat appelé à devenir stratégique entre les deux pays ?

Le Royaume du Maroc est un partenaire politique et économique stratégique pour la République tchèque. En termes d'échanges mutuels, il n'y a rien à redire. La coopération commerciale a commencé à se développer au cours de la première décennie de 2000. Après 2010, les échanges commerciaux mutuels ont doublé. Cela s'explique principalement par l'approfondissement de la connaissance mutuelle et le développement du tourisme, lorsque Tchèques et Marocains ont commencé à découvrir nos pays et leur potentiel économique.

Cela dit, nous sommes tous pareils d'une certaine manière. Nos pays n'ont pas de ressources naturelles significatives et nous devons seulement subvenir à nos besoins grâce à notre travail. Pour cette raison, la République tchèque est, en termes de population, le pays le plus industrialisé d'Europe, et le Maroc occupe également une position similaire en Afrique. Ainsi, la synergie de nos économies fournit les conditions générales préalables au développement mutuel.

En 2022, le Royaume du Maroc est devenu le deuxième partenaire commercial de la République tchèque en Afrique et nous œu-

Dans le domaine de la santé, le Memorandum signé lors de la visite du chef de la diplomatie marocaine Nasser Bourita en octobre 2023 s'est déjà concrétisé lors de la visite en mai du vice-Premier ministre tchèque et ministre de la Santé, M. Válek.



vrons sans relâche pour atteindre la première place. Mais une telle concurrence n'est pas notre objectif. L'objectif est le bénéfice mutuel et l'efficacité économique d'une telle coopération. Parce que ces critères sont très forts, nos échanges mutuels se développent de manière dynamique.

Quels sont pour vous les points de faiblesse et de force sur le plan de cette coopération bilatérale ?

J'ai cité plus haut les facteurs favorisant l'essor de la coopération bilatérale. Aujourd'hui, il s'agit avant tout d'approfondir la

connaissance mutuelle et de promouvoir l'efficacité économique au niveau des échanges commerciaux pour un bénéfice mutuel optimal. La faiblesse qui empêche un développement plus important réside principalement dans les préjugés qui persistent dans les sociétés des deux pays. En République tchèque, il s'agit avant tout d'un préjugé sur le retard et le sous-développement du pays qui s'explique par l'ignorance de l'autre. Je constate cela quand je croise mes compatriotes qui visitent le Maroc pour la première fois.

Au Maroc, je note deux préjugés principaux,

à savoir que la coopération avec les entreprises françaises, espagnoles ou allemandes est la meilleure et la plus porteuse, et le deuxième préjugé est le même que le nôtre, à savoir que nos pays d'Europe de l'Est sont en retard par rapport aux pays d'Europe de l'Ouest. Le protectionnisme instauré par les entreprises établies sur le marché marocain avec lesquelles nous sommes en concurrence constitue également un obstacle certain.

Quelle est votre appréciation, Excellence, des relations entre le Maroc et l'Union européenne ?

De mon point de vue, je pense qu'en tant qu'Union européenne, nous faisons tout notre possible pour approfondir et renforcer les relations mutuelles. Le Royaume du Maroc est un pays voisin de l'Union européenne. C'est un pays qui bénéficie d'un statut d'associé et nous ne pouvons probablement pas offrir davantage pour le moment. Il existe de nombreuses questions prioritaires que l'UE traite directement, et nous comprenons que toutes les solutions ne sont pas satisfaisantes pour l'État et le peuple marocains. Je comprends que la question de la délivrance des visas ne correspond pas à l'intérêt politique du développement des relations. Mais à une époque de flux migratoire important pour des raisons





économiques, il n'y a pas d'autre alternative. Les résultats des élections au Parlement européen et les raisons pour lesquelles les électeurs se tournent vers des partis politiques qui proposent des solutions radicales montrent que le problème migratoire est un problème sérieux pour les États européens. D'autre part, il existe de nombreux programmes et aides au développement socio-économique, auxquels l'UE apporte une aide considérable. Sur ce registre, il convient de noter qu'il s'agit de fonds alloués par les différents États collectés grâce aux impôts des résidents de chaque pays membre. Il s'agit ainsi d'un soutien et d'une contribution de chaque pays membre de l'UE au développement des relations bilatérales de l'UE avec le Royaume du Maroc. La volonté d'un tel développement est exprimée en permanence par les plus hauts représentants des États membres aux Conseils de l'Union européenne et davantage développée en détail par les ministres des Affaires étrangères et d'autres ministres lors des réunions de leurs Conseils.

L'excellence des relations se reflète dans les échanges et la coopération économiques approfondis et dans les autres secteurs, soutenus par de nombreuses visites de représentants politiques de l'UE. Si des problèmes surviennent, tels que la suspension de l'accord de pêche par la Cour de justice européenne, des solutions mutuellement avantageuses sont toujours recherchées. Cette volonté politique prévaut toujours et constitue la principale preuve de l'excellence des relations et de l'intérêt mutuel pour le développement global des relations dans tous les domaines.

Comment la République Tchèque peut-elle contribuer à renforcer les relations de coopération entre le Maroc et l'Union européenne qui traversent périodiquement des périodes de brouille ?

J'ai déjà parlé de la volonté politique positive de tous les États membres de l'UE en répondant à la précédente question. Cette volonté prévaut également en République tchèque, qui considère les relations mutuelles avec le Royaume du Maroc comme excellentes et stratégiques. Le mois dernier, sur la base du Protocole de coopération entre les ministères des Affaires étrangères de nos États, des consultations politiques de haut niveau entre représentants de nos mi-



nistères ont eu lieu.

Au cours de ces réunions, les activités ont été coordonnées et les positions ont été clarifiées sur toutes les questions mondiales, multilatérales et bilatérales. C'est la meilleure manière de surmonter les turbulences au niveau de l'Union européenne sur la base des activités de chaque pays membre. C'est le dialogue et l'explication des positions individuelles qui conduisent à la clarification et à la résolution des problèmes au niveau multi-

latéral.

La République tchèque a toujours été et se tient aux côtés du Royaume du Maroc dans les questions de résolution et de développement des relations mutuelles au niveau de l'Union européenne. Seulement voilà. Notre pays fait partie des 27 États membres entre lesquels un consensus doit toujours être recherché. On ne peut pas applaudir d'une seule main !